

BNI News

Bulletin interne d'information

N°63-64

Mars-Avril 2014

DOSSIER



Fondements et mise en œuvre de la responsabilité des dirigeants sociaux en droit OHADA

LA VIE L'AVIS DES AGENTS



Enième Edition de la Journée DAF-Solidarité

BNI ACTU'



Miss CI 2014 : Ça continue...

Le temps des semences

Financer pour développer

CHARTRE D'ACCUEIL

L'ACCUEIL CLIENT CONSTITUANT UN ÉLÉMENT TRÈS IMPORTANT DANS LA QUALITÉ DU SERVICE OFFERT À LA CLIENTÈLE, MOI, PERSONNEL BNI, J'EDICTE CETTE CHARTE D'ACCUEIL.

Ainsi, je m'engage à :

1. Porter mon badge de **FAÇON APPARENTE** pour être identifiable.
2. **SOIGNER** mon apparence.
3. Décrocher le téléphone **AVANT LA 3^{ème} SONNERIE** .
4. Recevoir **CHALEUREUSEMENT** le client avec **SOURIRE** et **COURTOISIE** .
5. Être **RÉCEPTIF** , **DISPONIBLE** et **PROMPT** dans la prise en charge du client.
6. Pratiquer une **ÉCOUTE ACTIVE** .
7. Prendre en charge **PRIORITAIREMENT** les personnes vulnérables.
8. Adopter une **ATTITUDE CORRECTE** et un **LANGAGE POSITIF** face au client.
9. Prendre en charge la **REQUÊTE** du client **JUSQU'À** son **DÉNOUEMENT** .
10. Recevoir et traiter **AVEC ATTENTION** les réclamations de nos clients.
11. Assurer mon rôle de **CONSEIL** auprès des clients.
12. Donner **LA BONNE INFORMATION** aux clients.
13. Assurer **LA PROPRETÉ** et le **RANGEMENT** de mon espace de travail.
14. Être un **DIGNE AMBASSADEUR** de la BNI.

Fait à Abidjan, le 10 mars 2012
Le Directeur Général par Intérim
KASSI N'DA Eugène

Eugène Kassi

Le temps des semences

Chers lecteurs,

Le temps des semences est un moment bien connu des agriculteurs. C'est un moment de grandes décisions. Suis-je content de ma dernière récolte? Dois-je planter autre chose? Comment améliorer ma récolte? Avec quels engrais, quels engrais, quels outils, quelles méthodes?...

De même pour nous, le temps des semences est là. Nous avons reçu nos objectifs de l'année; défini les moyens d'y arriver, jour après jour accompli les tâches qui nous sont assignées avec professionnalisme. Tout en maintenant notre implication et notre détermination.

Les temps des moissons. C'est seulement lorsque cette phase aura été ingénieusement menée, toute notre énergie mise dans la culture avec pour seul objectif qui compte: la production finale que nous pourrions être sur du succès de la productivité de notre Institution.

Il ne nous restera plus qu'à récolter ce qu'on aura semé!

A bon entendeur,

Chers lecteurs,

Bonne lecture et rendez vous le mois prochain

La rédaction



EDITO	3
DOSSIER	4-6
BNI ACTU'	7-9
ZOOM SUR'	10
LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS	11



Photo du mois



Modes de financement originaux des collectivités l'expérience indienne



L'Accès au financement à long terme, essentiel pour la croissance et le développement économique d'un pays, reste un défi majeur en Afrique. La réussite du financement de l'infrastructure demeure un élément clé d'une croissance durable en Afrique par sa capacité de transformation des économies africaines en soutenant les investissements productifs, particulièrement en matière d'infrastructure urbaine dans le domaine de l'énergie, des routes, du logement, des hôpitaux, des écoles, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le coût de l'investissement de l'infrastructure physique en Afrique est estimé à 93 milliards de dollars par an, contre les dépenses actuelles en infrastructure estimées à environ 45 milliards de dollars par an.

En complément des prêts des gouvernements nationaux et des agences de développement multilatérales ou bilatérales, il existe un nombre croissant de possibilités de financement pour l'infrastructure ainsi que de nombreuses solutions innovantes grâce auxquelles les pays africains pourraient répondre à leurs besoins. Il serait donc intéressant de regarder, par exemple, la manière dont les Communautés Locales Urbaines (CLU) en Inde ont réussi

à mobiliser des financements à long terme. En 1998, les autorités locales de la communauté d'Ahmedabad (plus grosse ville de la province de Gujarat), ont émis les premières obligations municipales non garanties par l'État indien pour financer leur projet d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Pour encourager le marché des obligations municipales, le gouvernement indien a décidé d'exonérer d'impôts ces obligations municipales.

Rôle des agences de notation dans ce scénario

En Inde, les agences de notation ont fourni aux investisseurs des évaluations indépendantes des forces et faiblesses de chacune des émissions obligataires municipales. Les agences de notation Indiennes évaluent la solvabilité de l'offre de la dette, notamment en analysant la capacité et la propension du débiteur à payer ses dettes. Les notations obtenues par les CLU ont permis la mise en place d'un historique des performances transparents et d'un cadre de référence pour les finances locales et la gestion de la dette. De plus, les agences de notation surveillent en permanence la capacité des émetteurs à honorer le paiement régulier du principal et des intérêts pendant toute la durée

de vie des obligations. Ce contrôle continu durant toute la durée de vie des émissions obligataires est un élément important qui a permis la mise en place d'un marché secondaire des obligations municipales. En établissant la solvabilité des CLU, les agences de notation ont créé un cadre général d'évaluation qui inclut des aspects légaux et administratifs, et également économiques des services et des finances des municipalités. En février 1996, Ahmedabad Municipal Corporation a reçu la première notation de crédit pour les premières obligations municipales émises en Inde.

Obligations municipales défiscalisées

La fiscalité indienne sur les revenus procure des avantages fiscaux pour les investissements dans des projets d'infrastructure. Pour stimuler le marché des obligations municipales, le gouvernement Indien a décidé de les défiscaliser complètement. La directive précise nommément les émetteurs éligibles, l'utilisation des fonds, les pré requis essentiels, la maturité maximale, les conditions de rachat, la nature des émissions et des avantages fiscaux, les montants maximum pour chaque projet, et l'obligation de la notation de crédit et d'une surveillance externe des obligations municipales défiscalisées. Cette mise en place d'encouragements



fiscaux pour les obligations municipales équivaut à une sorte de subvention des obligations des CLU car elle réduit considérablement le coût du crédit pour le financement des projets locaux d'infrastructure.

Financements conjoints

Les grandes et puissantes sociétés municipales sont en mesure d'accéder directement aux marchés des capitaux en Inde. En revanche, la plupart des petites et moyennes CLU ne peuvent pas avoir accès aux marchés des capitaux sur la simple présentation de leur bilan. Donc, les plus petites CLU ont mis leurs ressources en commun pour avoir conjointement accès aux marchés des capitaux. En 2003, le fonds de développement

«Tamil Nadu Urban Development Fund» a émis des obligations en rassemblant 14 municipalités pour des projets commercialement viables d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées. Les obligations municipales ont été émises par le biais du fonds qui a été créé spécialement dans ce but.

Des chances pour les communautés urbaines africaines

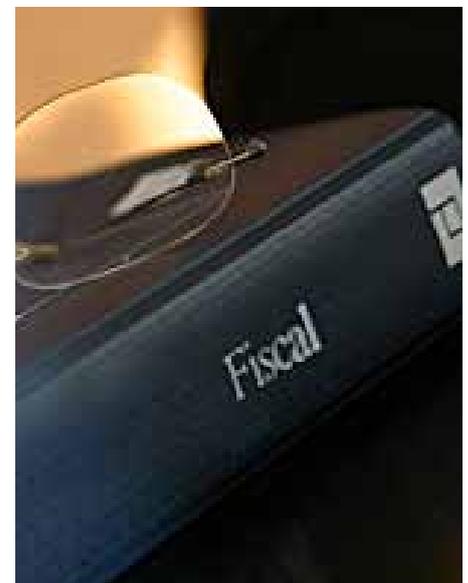
Les CLUs en Afrique du sud, ont émis des obligations et ont contribué au développement du marché municipal des obligations. D'autres pays africains tels que le Cameroun et le Maroc ont réussi à susciter l'intérêt des investisseurs pour les obligations municipales.

Afin de rendre ces obligations municipales plus attractives, les gouvernements africains devraient permettre aux investisseurs de percevoir leurs gains hors taxe. La rentabilité des obligations municipales peut être accrue en y associant une garantie inconditionnelle et pérenne. Les gouvernements devraient être particulièrement attentifs à éviter les défauts de paiements qui entravent la confiance des investisseurs sur les obligations municipales. Les municipalités doivent fournir un effort continu pour renforcer la qualité du crédit des CLU pendant que les gouvernements doivent prévoir des réserves pour les éventuels défauts de paiement.

Le développement de marchés des obligations municipales profonds et liquides pourrait contribuer à franchir une nouvelle étape de développement durable soutenue par les marchés des capitaux. Ceci permettra aux CLUs de financer la mise en place, la maintenance, le fonctionnement et l'amélioration de leurs infrastructures, moteurs de la croissance économique ■

Source:
Making Finance Work for Africa,
30 juillet 2012

Par Tardy KOUASSIBLE



Les missions du Commissariat au Comptes (CAC)



Dans cette parution, nous voulons vous entretenir sur les missions du Commissaire aux comptes.

De prime abord, il convient de cerner la notion de « Commissaire aux comptes » (I) avant d'aborder ses missions (II)

I. Qu'est-ce qu'un commissaire aux comptes ?

Le Commissaire aux comptes (CAC) est une personne physique ou morale chargée par le législateur de contrôler, de façon très stricte, la régularité de la gestion comptable des Sociétés Anonymes (SA) et de certaines Sociétés A Responsabilité Limitée (SARL), et de tenir informés les organes de direction et les actionnaires des faits dont elle a eu connaissance et des irrégularités qu'elle a relevées dans la gestion comptable de la société.

II. Quelles sont les missions du commissaire aux comptes ?

De la définition sus-énoncée, nous retenons que le Commissaire aux comptes a une mission de contrôle.

Le Commissaire aux comptes dispose de divers moyens et formes de contrôle (A) assortis d'obligations à la charge de ce dernier à la fin du contrôle (B).

A) Formes et moyens de contrôle du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes a tout au long de l'exercice, une mission permanente de contrôle sur les valeurs

et les documents comptables de la société.

En vue de parvenir à cette fin, il a le droit de se faire communiquer sur place tous contrats, livres, documents comptables et registres des procès-verbaux appartenant à la société contrôlée.

Il peut même recueillir toutes informations utiles auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de la société. Mais de ceux-ci, sauf décision de justice, il ne saurait exiger communication de pièces.

Pendant cette mission permanente de contrôle, le Commissaire aux comptes peut, sous sa responsabilité, se faire assister ou représenter par des experts ou collaborateurs de son choix qu'il fait connaître nommément à la société.

De manière plus ponctuelle, le Commissaire aux comptes est appelé à exercer deux (2) types de contrôle :

➤ Le premier type de contrôle consiste à certifier que les états financiers de synthèse de la société contrôlée, ou même le cas échéant de ses filiales, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de l'exercice.

➤ Le second type de contrôle consiste à s'assurer que l'égalité entre les associés est respectée. A titre d'exemple, il doit vérifier que les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits, à l'occasion notamment du partage des dividendes ou de distribution du droit de vote.

B) Les obligations du Commissaire aux comptes à la fin du contrôle

Il incombe au Commissaire aux comptes, à l'issue de ses opérations de contrôle, une obligation d'information et de dénonciation.

➤ La mission d'information consiste à porter à la connaissance des dirigeants sociaux et des actionnaires, les faits découverts au cours de ses investigations.

➤ La mission de dénonciation consiste à porter à la connaissance du ministère public les faits délictueux découverts lors du contrôle.

L YAO-TANOH
DJC/BNI - Lea.tanoh@bni.ci

BON À SAVOIR :

1. Le Commissaire aux comptes ne fait pas partie de la société. Son rôle étant de la contrôler, il ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la société.
2. La nomination d'un Commissaire aux comptes dans la Société Anonyme (SA) est obligatoire.
3. La nomination d'un Commissaire aux comptes dans les SARL est facultative.

Elle devient obligatoire pour les SARL remplissant l'une des conditions suivantes :

- capital social supérieur à 10.000.000 de FCFA ;
- chiffre d'affaires annuel supérieur à 250.000.000 de FCFA ;
- effectif permanent supérieur à 50 personnes.

Miss Côte d'Ivoire, ça continue...

Après les étapes d'Abengourou et Aboisso, la caravane de présélection 2014 de Miss Côte d'Ivoire a visité, les villes de Gagnoa le 1er Mars, Yamoussoukro le 8 Mars, Daoukro le 15 Mars, Bassam le 22 Mars, et Bouaké le 29 Mars. Rivalisant de leurs atouts, les différentes candidates, aussi belles les unes que les autres ont donné du fil à retordre aux membres du jury de ces 05 étapes; toujours devant un public massivement présent.

GAGNOA



Différents passages ...



... de la Miss locale



Le carré de la BNI



Couronnement de la nouvelle élue



Les lauréates de Gagnoa recevant les lots BNI

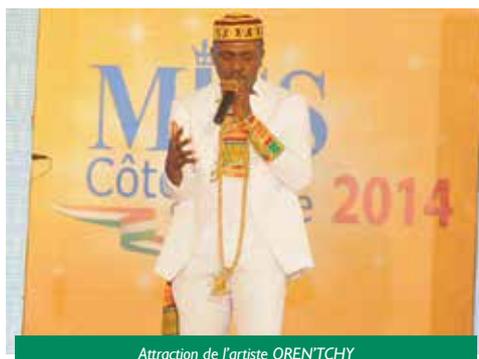


Vue de la salle

YAMOOUSSOUKRO



Branding de la BNI dans la salle



Attraction de l'artiste ORENTCHY



Les gagnantes de la région du bélier



La délégation de la BNI



Remise des lots BNI



Photo de famille avec les officiels

BNI DAOUKRO

DAOUKRO



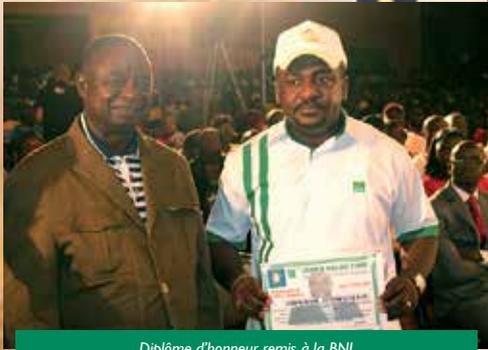
Les lauréates 2013



Prestations artistiques de JC Pluriel et



... de la Styliste chanteuse Danielle Créa



Diplôme d'honneur remis à la BNI



Le trio gagnant de DAOUKRO



La foule n'a pas boudé son plaisir

BASSAM



Salle archi comble



Les représentantes de la région.....



des lagunes, à la finales nationales



Passage de flambeau



Photo de famille avec les autorités et Miss CI 2013

BOUAKE



Un public chaleureux



... et la nouvelle élue



Le carré BNI



Passation de charges entre la Miss 2013...



Les ambassadrices de la région du Gbèké

BON A SAVOIR

Il est porté à la connaissance de tous que depuis le 18 février 2014, la borne de gestion de la file d'attente est de nouveau opérationnelle.

NOTION DE SÉCURITÉ

PRÉVENTION DE LA MALVEILLANCE

Le comportement de chaque agent est déterminant dans la prévention de la malveillance.

Les précautions suivantes doivent être prises pour la protection des documents de travail et des affaires personnelles :

- ranger tous les dossiers dans les armoires,
- fermer à clés les armoires et tiroirs,
- verrouiller les bureaux et téléphones à la fin des vacances ou pendant les déplacements..

« *Préservez la BNI, notre patrimoine commun* »

LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

Enième Edition de la Journée DAF-Solidarité

Ces rencontres initiées depuis plusieurs années représentent un espace d'amitié, de détente et de dialogue. L'édition 2014 a eu lieu le Samedi 1er Mars à l'Espace Bojardin, cadre enchanteur situé à Cocody Sodefor. Ce fût une journée agréable meublée dès 10h par un match de football, ainsi que des jeux de société (scrabble, awalé). Les énergies dépensées ont été comblées par un somptueux déjeuner confectionné par Mme Yao.

Ce fût également l'occasion de fêter l'anniversaire de trois membres de la DAF :

- AHUE François (service courrier)
- SANOGO Siriki (PMG/Maintenance)
- TRAORE Yssouf (PMG)

Merci à tous d'avoir participé à cette belle journée. Puisse Dieu nous permettre de voir l'édition 2015.



L'AS EN FETE : Les secrétaires célébrées à BNI

Comme chaque année lors de la journée internationale des secrétaires, la BNI célèbre ses secrétaires en leur offrant des cartes cadeaux. Pour marquer la journée 2014, l'ASAD-BNI (Association des Secrétaires et Assistantes de Direction-BNI) a organisé un déjeuner convivial d'échange parrainé par la LIS (Ligue Ivoirienne des Secrétaires) qui était représentée pour l'occasion par Mme

Catherine ASSALE Vice-présidente de la ligue. Mme Jeanne DOUGROU Présidente de l'ASAD et la DRH, Mme Marcelle Yangni ont remercié la LIS ainsi que toutes les membres de l'ASAD pour le travail bien fait et la cohésion au sein de l'association elles n'ont pas manqué également de prodiguer des conseils pour le respect de ce corps de métier.



Anniversaires du mois d'Avril

- | | |
|--|--|
| 01 avril : ZAMBE Huguette | 17 avril : KOUASSIBLE Tardy, COULIBALY Fanta, KACOU Lecadou Anicou |
| 03 avril : GBRA José Anita | 18 avril : KASSI N'Da Eugène, YAO Ehounou Anna |
| 05 avril : OUFFOUE K. Richard, KADIO K. Hermann | 19 avril : LAROSSE Emma |
| 06 avril : OUATTARA Issouf | 20 avril : AGUI Charles |
| 07 avril : AKA Ayemou, DIARRA Sadjo Seydou | 21 avril : KONE Ibrahima, COULIBALY Maimouna, KONE Aminata |
| 08 avril : KOLI-BI Albert, TOUHA Julie Vi | 22 avril : AMOIKON Hermann Nicaise |
| 09 avril : NAKI Jean Baptiste, ADOU Gbale, BEHIRA Kablankan, AKA Christian, DIA Kouame Lynda | 23 avril : TOURE Hamadou, EKPONON Georges |
| 10 avril : KANGAH Tiecoura, AKE Stephane | 27 avril : SOUKOU Richard |
| 13 avril : Amany Henri Bertrand | 28 avril : DOSSI Rita, N'DE Caroline, DANO Valerie |
| 14 avril : DIARRA Check Oumar | |
| 15 avril : SILUE Thierry | |
| 16 avril : KINAN B. Edith, KABLAN A. Sylvestre | |



Cérémonie de remise de prix à la SCB ANACOMÉ



Les félicitations de Mme OUATTARA aux lauréats



Photo avec des gagnants

Le samedi 1er mars s'est tenue à la SCB Banacomé la 3e Edition de la fête de l'excellence qui vise à récompenser les meilleurs employés. La BNI y était représentée par le Chef d'agence d'Abengourou Mme OUATTARA ainsi que son personnel.

Quelques temps forts de la cérémonie .



GAB BNI sur le site SCB Banacomé



Pose des agents de la BNI avec certains gagnants

Anniversaires du mois de Mai

- | | | | |
|----------|---|----------|--|
| 01 mai : | KOLANTRIN Amelie | 17 mai : | DJEREKE Pascal, CAMARA Mamadi |
| 02 mai : | DIARRASSOUBA Mamourou, ABE Joël, COULIBALY Nazery, AT SIN Renée Roselyne | 18 mai : | OUATTARA Adiata |
| 04 mai : | ABASSAN Olivie | 19 mai : | DONGO Jean-Pierre |
| 06 mai : | KIMOU Romain, DIBY Serge Williams | 23 mai : | NZIAN Eric, KOUAKOU Jean Martin, COULIBALY Arthur, N'DIAYE Ahondjo |
| 07 mai : | TRAORE-DIAKITE Diani, ALLANGBA N'Guessan | 24 mai : | KOFFI-OURA Mireille |
| 10 mai : | N'CHO Solange, ZARO Solange | 25 mai : | SANGARE Bakary |
| 11 mai : | GAULY Jean Louis, SOW ALizata | 26 mai : | CISSOKO Sekou, ABOU Apadjo, MIAM Ameyao, YAO-BHOREY Guy Landry |
| 13 mai : | KOUAME Rolland | 27 mai : | ZADI Liliane |
| 15 mai : | IDO Isabelle, DIABATE Rosine, MBRA Apo Patricia, AGODIO Ella, ZOUZOUA Jean Claude, FOFANA Nontongara, FOFANA Mienfoun | 28 mai : | KOLIE Elodie |
| 16 mai : | M'BAHIA Joseph, KOUAKOU ABHE Laetitia, AMAMAN Bruce | 31 mai : | KOUADIO Douley Daniel |

